Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/10/2024 - 18237 - 2006 B 00717 - 490 812 989 - ABG FINANCES

ABG FINANCES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 220.000 €
Siège social : 37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

490.812.989 RCS ANGERS

ARRIVÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE 9 OCT. 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2024

RESOLUTION PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat
L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice ..... 67.275,89 €uros

Affectation :

A titre de dividendes aux associés ..... 22.000,00 €uros
Le solde au compte « Autres réserves » ..... 45.275,89 €uros
Total affecté ..... 67.275,89 €uros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 1 euro.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des exercices précédents se sont élevées à :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement
2020/2021	299.200 € (*)
2021/2022	22.000 € 374.000 € (**)
2022/2023	22.000 €

(*) Décision de la collectivité des associés en date du 30 Décembre 2021 d'une distribution exceptionnelle de dividendes prélevés sur les réserves pour un montant de 299.200 €.
(**) Décision de la collectivité des associés en date du 31 Mai 2023 d'une distribution exceptionnelle de dividendes prélevés sur les réserves pour un montant de 374.000 €.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La Gérance

In Extenso

In Extenso Centre Ouest

8 Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET CEDEX

Tel : 02 41 49 10 59
cholet@inextenso.fr
www.inextenso.fr

ABG FINANCES

Société à Responsabilité Limitée

37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

Certifié conforme à l'original
J Bien Le 30/09/24

In Extenso

In Extenso Centre Ouest

8 Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET CEDEX

Tel : 02 41 49 10 59
cholet@inextenso.fr
www.inextenso.fr

ABG FINANCES

Société à Responsabilité Limitée

37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'assemblée générale de la société ABG FINANCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABG FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

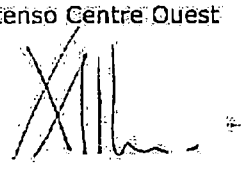
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet, le 13 septembre 2024

Le commissaire aux comptes

In Extenso Centre Ouest



Xavier ALLEREAU

BILAN - ACTIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

ACTIF	Valeurs au 31/03/24 Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	% de l'actif	Valeurs au 31/03/23	% de l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				16		14
Participations	209 821		209 821		209 821	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**209 821**		**209 821**	**16**	**209 821**	**14**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				10		12
Clients (3)	403		403			
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)	96 000		96 000			
Autres créances (3)	38 186		38 186		181 242	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement				52		47
Actions propres						
Autres titres	697 520	1 428	696 092		684 956	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	294 519		294 519	22	378 806	26
Charges constatées d'avance (3)	6 677		6 677	1	6 876	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 133 306**	**1 428**	**1 131 878**	**84**	**1 251 880**	**86**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**1 343 127**	**1 428**	**1 341 698**	**100**	**1 461 701**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 59 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 037

BILAN - PASSIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

PASSIF

	Valeurs au 31/03/24	% du passif	Valeurs au 31/03/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 220 000)	220 000	16	220 000	15
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		42		64
Réserve légale	22 000		22 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	542 393		906 710	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	67 276	5	31 683	2
SITUATION NETTE	851 669	63	1 180 393	81
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	5 572		5 572	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**857 240**	**64**	**1 185 965**	**81**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	197 949	15	107 297	7
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs				
Fournisseurs, factures non parvenues	12 677	1	15 374	1
Dettes fiscales et sociales	272 606	20	150 051	10
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 227		3 015	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**484 458**	**36**	**275 737**	**19**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**1 341 698**	**100**	**1 461 701**	**100**

(1) Dont à plus d'un an — *484 458* — *275 737*
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 00 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 26 679 428 € - RCS Angers 792 047 037

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

	Du 01/04/23 Au 31/03/24	% CA	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	600 000	100	520 000	100	80 000	15
Montant net du chiffre d'affaires	**600 000**	**100**	**520 000**	**100**	**80 000**	**15**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	13 286	2	9 596	2	3 690	38
Autres produits	13		5		8	144
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**613 299**	**102**	**529 601**	**102**	**83 698**	**16**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	29 234	5	44 888	9	-15 654	-35
Impôts, taxes et versements assimilés	52 197	9	21 934	4	30 262	138
Salaires et traitements	344 781	57	331 605	64	13 175	4
Charges sociales	228 076	38	176 132	34	51 944	29
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	11		11			1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**654 299**	**109**	**574 570**	**110**	**79 728**	**14**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-40 999**	**-7**	**-44 969**	**-9**	**3 970**	**9**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 59 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 037

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

		Du 01/04/23 Au 31/03/24	% CA	Du 01/04/22 Au 31/03/23	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers							
De participation	(3)	104 151	17	89 897	17	14 254	16
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)						
Autres intérêts et produits assimilés	(3)	7 843	1	1		7 842	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts		11 136	2			11 136	
Différences positives de change							
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		**123 130**	**21**	**89 898**	**17**	**33 232**	**37**
Charges financières							
Dot. amortissements, dépréc., prov.				10 053	2	-10 053	-100
Intérêts et charges assimilées	(4)	7 040	1	3 193	1	3 847	120
Différences négatives de change							
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		7 815	1			7 815	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		**14 855**	**2**	**13 246**	**3**	**1 609**	**12**
RÉSULTAT FINANCIER		**108 275**	**18**	**76 652**	**15**	**31 623**	**41**
RÉSULTAT COURANT avant impôts		**67 276**	**11**	**31 683**	**6**	**35 593**	**112**
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges							
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Charges exceptionnelles							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Dot. amortissements, dépréciations, prov.							
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL							
Participation des salariés aux résultats							
Impôt sur les bénéfices							
TOTAL DES PRODUITS		**736 429**	**123**	**619 499**	**119**	**116 930**	**19**
TOTAL DES CHARGES		**669 153**	**112**	**587 816**	**113**	**81 337**	**14**
Bénéfice ou Perte		**67 276**	**11**	**31 683**	**6**	**35 593**	**112**

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 60 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 2 679 422 € - RCS Angers 792 047 037

(3) Dont produits concernant les entités liées 104 151 89 897
(4) Dont intérêts concernant les entités liés 7 040 3 193

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total est de 1 341 698,49 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 67 275,89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/06/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent des amortissements dérogatoires

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans :

- les charges et produits exceptionnels pour les provisions pour amortissements dérogatoires

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES		Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et mob. informatique				
	Emballages récupérables divers				
Immobs financières	Titres mis en équivalence				
	Titres de participations				
	Autres				
TOTAL					
Stocks					
Créances					
Valeurs mobilières de placement		12 564,00		11 135,77	1 428,23
TOTAL GÉNÉRAL		**12 564,00**		**11 135,77**	**1 428,23**

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 59 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 037

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	5 571,75			5 571,75
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	**5 571,75**			**5 571,75**
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation				
	Sur immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation	12 564,00		11 135,77	1 428,23
	TOTAL	**12 564,00**		**11 135,77**	**1 428,23**
	TOTAL GÉNÉRAL	**18 135,75**		**11 135,77**	**6 999,98**

Dont provisions pour pertes à terminaison

Dont dotations & reprises	- d'exploitation	
	- financières	11 135,77
	- exceptionnelles	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 59 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 037

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 69 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 027

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
ABG CLIMATIQUE - 37 avenue de la Tessoualle 49300 CHOLET - 401184189	100 000,00	1 229 810,00	51,00	209 571,75	209 571,75			9 134 719,00	528 107,00	102 000,00
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

Fillales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Informations financières (5)				Brute	Nette					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 59 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 037

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Page 13/18

ACTIF CIRCULANT

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		96 403,20	96 403,20	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dép. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	984,00	984,00	
		Taxe sur la valeur ajoutée	1 184,71	1 184,71	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		36 017,68	36 017,68	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance		6 676,87	6 676,87	
	TOTAUX		**141 266,46**	**141 266,46**	

Renvois
(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 59 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 037

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		6 676,87
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	**6 676,87**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		96 000,00
Autres créances		
Disponibilités		2 841,15
	TOTAL	**98 841,15**

CAPITAUX PROPRES

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	22 000,00	220 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	22 000,00	220 000,00

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 59 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 037

Pcg-1618

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	12 677,00	12 677,00		
Personnel & comptes rattachés	89 331,00	89 331,00		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	157 974,06	157 974,06		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	24 353,20	24 353,20		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	947,25	947,25		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	197 948,64	197 948,64		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 226,88	1 226,88		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	**484 458,03**	**484 458,03**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés 188 981,51

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 59 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 037

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	4 888,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 677,00
Dettes fiscales et sociales	232 333,87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**249 899,43**

IN EXTENSO CENTRE OUEST
8, Rue Eugène Brémond
CS 40007
49308 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 10 66 - Fax 02 41 49 10 50
SAS capital de 29 879 422 € - RCS Angers 792 047 037